

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 101 promulguant le décret du 30 Janvier 1909 portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie.

n° 101

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 151 du 01/06/1909

Date de publication
1 mai 1909

Date du numéro
1 juin 1909

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somnalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 30 janvier 1909 portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie ;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué dans la colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret susvisé du 30 janvier 1909 portant promulgation du traité d'amitié et de commerce entre la France et l'Ethiopie. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL. Par le Gouverneur : **Le Secrétaire Général. CASTAING.**